



VENELLES

Département des Bouches-du-Rhône
Métropole Aix-Marseille-Provence

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 08 SEPTEMBRE 2026

AM/PS/AD/SCM

(Séance tenue dans les conditions de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Participants et intervenants :

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, BERNARD ROUBY, MARIE SEDANO, DAVID THUILLIER, PHILIPPE PIERRE, NICOLAS CONRAD, SYLVIE ANDRE, VIRGINIE GINET, ALEXANDRE JEANTHON, MARIE ICOVIELLO, DOMINIQUE ALLIBERT, PIERRE FABRE, MARTINE HENON, THIBAUT DEMARIA, MURIEL ANDRE, OLIVIER QUADERI, BRIGITTE CORDARO-ROUY, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JEAN-CLAUDE CHIARINI, CHARLOTTE GALMICHE, STEPHANE POULAIN, ANNIE MOUTHIER.

POUVOIRS : MARIE-ANNICK AUPEIX A CHRISTIANE TCHAREKLIAN, VALERIE BUSO A FRANCOISE WELLER, DAVID FERNANDEZ A BERNARD ROUBY, ALAIN SOLAZZI A MARIE SEDANO, JOËL BOUC A ANNIE MOUTHIER.

Ouverture de séance et formalités :

La séance du conseil municipal de Venelles s'ouvre par un hommage solennel et une minute de silence en mémoire de François Langlais, ancien adjoint aux finances (2015-2020) et responsable associatif local.

Monsieur le Maire fait ensuite un retour sur les événements de l'été, le bilan de la rentrée scolaire et de l'ouverture de la billetterie culturelle de L'Étincelle qui enregistre un démarrage record avec plus de 3 000 places vendues en trois jours.

Il remercie enfin la réserve communale pour son engagement continu dans la prévention des feux de forêt.

Monsieur le Maire :

- Procède à l'appel des conseillers et constate que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte à 18h45.
- Propose la désignation de Charlotte GALMICHE comme secrétaire de séance, approuvée à l'unanimité.

Mme Françoise Weller
M. Bernard ROUBY
Mme Marie SEDANO
M. David THUILLIER
Mme Marie-Annick AUPEIX

D2026-146 APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente la révision du règlement intérieur du conseil municipal dont le conseil doit se doter dans les six mois de son installation, en application du Code général des collectivités territoriales.

Suite à des demandes d'amendements des conseillers de l'opposition et examen de ceux-ci : rejet des propositions relatives à l'inscription d'un calendrier prévisionnel systématique, à la mention du référendum local (transcription littérale des textes de loi et n'ayant pas trait directement à l'organisation du conseil municipal) et à la modulation des indemnités en cas d'absence des élus aux séances du conseil municipal.

L'amendement fixant l'espace d'expression de l'opposition dans le bulletin municipal à une page pleine sans restriction stricte à 3 100 caractères est adopté à l'unanimité.

LE REGLEMENT INTERIEUR EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOIX EXPRIMEE

27 VOIX POUR : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, BERNARD ROUBY, MARIE SEDANO, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, PHILIPPE PIERRE, VALERIE BUSSO, NICOLAS CONRAD, SYLVIE ANDRE, DAVID THUILLIER, VIRGINIE GINET, ALEXANDRE JEANTHON, MARIE ICOVIELLO, ALAIN SOLAZZI, DOMINIQUE ALLIBERT, PIERRE FABRE, MARTINE HENON, THIBAUT DEMARIA, MURIEL ANDRE, OLIVIER QUADERI, BRIGITTE CORDARO-ROUY, JEAN-CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, JEAN-CLAUDE CHIARINI, CHARLOTTE GALMICHE, STEPHANE POULAIN, ANNIE MOUTHER, JOËL BOUC.

02 ABSTENTIONS : ANNIE MOUTHER, JOËL BOUC

D2026-147 CREATION D'UNE COMMISSION DE PREPARATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose la mise en place d'une commission préparatoire unique chargée d'examiner les dossiers avant chaque séance plénière. Fixée à neuf membres, elle réunit les huit adjoints et une représentante de l'opposition (Annie Mouthier), tout en conservant, lors de ses séances, une accessibilité ouverte à l'ensemble des conseillers municipaux intéressés.

Ladite commission est désormais composée, hormis Monsieur le Maire, comme suit :

Mme Françoise Weller
M. Bernard ROUBY
Mme Marie SEDANO
M. David THUILLIER
Mme Marie-Annick AUPEIX

M. Philippe PIERRE
Mme Valérie BUSSO
M. Nicolas CONRAD
Mme Annie MOUTHER

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

D2026-148 APPROBATION DE LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS AVEC LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE, DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE SOUTIEN A LA RÉFECTION ET A L'AMÉNAGEMENT DES EX-VOIES DÉPARTEMENTALES CÉDEES AUX COMMUNES ET DES VOIES ADJACENTES, POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE REAMÉNAGEMENT ET DE SECURISATION DE L'AVENUE DES GALAVARDS ET DE LA RUE DE LA FERRAGE (TRANCHE 1).

Monsieur Philippe PIERRE présente la possibilité pour la commune de bénéficier d'un soutien financier pour la réalisation de travaux via un fonds de concours créé par la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre du dispositif de soutien à la réfection et à l'aménagement des ex-voies départementales et des voies adjacentes cédées aux communes.

S'en suivent des échanges sur les mobilités douces, un retour sur l'aménagement de la rue de la Reille et la présentation des résultats concluants de la phase de test rue de la Gare : mise en place définitive prochaine d'une écluse, d'un trottoir sécurisé pour les piétons et la crèche, et d'aménagement de ralentisseurs.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

D2026-149 DEMANDE AUPRES DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE D'UN FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNEL

Monsieur le Maire propose que la commune sollicite un fonds de concours métropolitain exceptionnel d'un montant maximal de 138 341 € HT destiné à soutenir les dépenses d'investissement communal et à compenser la baisse de la dotation de solidarité communautaire (DSC). Le détail des projets d'investissement éligibles sera présenté lors de la séance suivante

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire, après avoir suspendu la séance, répond à une question posée par un membre du public.

A la fin de la suspension sont abordées les décisions du maire, notamment le recours à une prestation d'assistance humaine pour soulager le service urbanisme face à la complexité du nouveau PLUi.

Point d'information sur les dossiers contentieux ou précontentieux liés aux travaux de la rue de la Reille, notamment la réclamation de l'entreprise Giesper devant le comité consultatif de règlement amiable des différends relatifs aux marchés publics et recours d'une riveraine devant le tribunal administratif.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire lève la séance.

Intégralité des échanges à retrouver sur l'enregistrement audio de la séance du Conseil municipal, via le site internet de la commune, à l'adresse suivante :

https://venelles.fr/votre-mairie/le-conseil-municipal/#Seances_CM

Arnaud MERCIER

Maire de Venelles

Conseiller départemental des Bouches-du-Rhône

Conseiller métropolitain



Charlotte GALMICHE

Secrétaire de séance

Conseillère municipale

déléguee à l'Education